

Arrêté n° 2019-05 du 28 janvier 2019 portant composition de la commission départementale d'action sociale

La Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Sarthe,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

Vu les résultats du scrutin organisé du 29 novembre au 06 décembre 2018 pour l'élection des représentants des personnels au sein du comité technique de l'académie de Nantes, des comités techniques spéciaux départementaux et du comité spécial académique, consignés dans le procès-verbal des opérations de dépouillement et de proclamation des résultats établi le 06 décembre 2018 ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2018 par lequel le recteur de l'académie de Nantes a établi la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein de la CAS académique et des CAS départementales ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2013 relatif au rôle et la composition de la commission nationale, des commissions académiques et départementales et de la commission centrale d'action sociale ;

Vu l'arrêté n° 2019-01 du 17 janvier 2019 portant composition du comité technique spécial départemental ;

Vu la proposition de la MGEN section de la Sarthe en date du 1^{er} janvier 2019;

Vu les propositions des organisations syndicales remontées auprès du Rectorat ;

ARRÊTE

Article 1

Il est mis fin, à compter du 31 décembre 2018, au mandat des représentants de l'administration, du personnel et de la MGEN à la commission départementale d'action sociale de la Sarthe, dont la composition était précisée dans l'arrêté n°2018-07 du 20 septembre 2018, ainsi abrogé.

Article 2

Sont nommés membres de la commission départementale d'action sociale de la Sarthe :

I – REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

- Monsieur Arnaud SIMON, Secrétaire Général de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Sarthe, président de la commission
- Madame Nathalie DAVAL, principale du collège Costa Gavras LE MANS

II – REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

- Au titre de la FSU :

TITULAIRES

Madame Audrey POILPRE
Madame Patricia LECOURT
Monsieur Dominique CHAPERON
Madame Julia LEBORGNE

SUPPLÉANTS

Madame Edwige GUIOT
Madame Luce ESPARRON
Monsieur Julien CRISTOFOLI
Madame Evangéline HUNAUT

- Au titre de l'UNSA :

TITULAIRES

Monsieur Willy VAUVELLE

SUPPLÉANTS

Madame Nadège BOURDAIS

III – REPRÉSENTANTS DE LA MGEN

TITULAIRES

Madame Stéphanie LECHAT
Madame Yvette GUILLET
Monsieur Jean-Luc ROQUAIN
Madame Jeannick VACHEYROUX
Madame Aurélie VILLOTEAU

SUPPLÉANTS

Madame Sigrid ANDRIEU
Madame Sylvaine CAVOISY
Madame Jannick GOUPIL
Madame Martine LAMARQUE
Monsieur Jean-Marie VIALLE

Article 3

Le mandat des membres représentants du personnel est de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2019.

Article 4

Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la direction ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Sarthe.

Au Mans, le 28 janvier 2019,

L'Inspectrice d'académie,
Directrice académique des
Services de l'Éducation nationale,



Patricia GALEAZZI